

CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 12 AVRIL 2022

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le conseil municipal s'est réuni le **mardi 12 avril 2022** à 19 heures à la mairie de Moult-Chicheboville sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moult-Chicheboville.

Etaient présents :

Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Lucie CLÉMENT, Mme Claudine DESDEVISES, M. Alexandre DUBOST, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Eric LECELLIER, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACÉ, Mme Isabelle NEZET, Mme Sophie PALLU, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Fabienne ROYER COCAIN, Mme Sylvie SALLÉ formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

M. Thierry LECOQ (pouvoir à M. Matthieu PICHON), M. Benoit LEJEUNES (pouvoir à Mme Alexandra LEPINAY), Mme Christel POIROT (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), Mme Céline ROQUET, M. Jean-François SAVIN et M. Laurent VANDERSTICHELE.

M. Daniel BUISSON et Mme Isabelle NEZET ont été élus secrétaires de séance.

Madame la Maire ouvre ce conseil en accueillant les membres présents et informe le conseil des différents pouvoirs qui ont été attribués.

Elle rappelle ensuite qu'il convient d'approuver le registre des délibérations du conseil municipal prises lors de la réunion précédente du 31 janvier 2022. A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ensemble des délibérations du conseil municipal du 31 janvier 2022 et signe le registre correspondant.

Madame la Maire propose au conseil de passer aux points inscrits à l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du conseil municipal de Moult-Chicheboville en vigueur, Madame la Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'approuver le procès-verbal de la séance précédente. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022.

19 h 12 : Arrivée de Madame Alexandra LEPINAY, de Monsieur Nicolas GENS et de Monsieur François-Xavier MACÉ

COMPTE DE GESTION 2021

Madame la Maire excuse l'absence de Madame DESCELLIER-HUE, trésorière municipale, à cette séance et cède la parole à Madame Laetitia RENAUD, Adjointe à la Direction générale en charge des affaires budgétaires, pour la présentation du compte de gestion 2021.

Le compte de gestion 2021 présenté au conseil municipal étant parfaitement conforme au compte administratif, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité

.....Adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la Maire présente le compte administratif 2021 suivant :



Présentation budgétaire 2022

VILLE DE MOULT CHICHEBOVILLE



ETAT DES RESTES A REALISER 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT NON MANDATEES AU 31/12/2021

Article	Objet de la dépense	Montant initial ouvert au BP 2021 + RAR 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser
2131	Hôtel de Ville	171 054,94 €	49 545,88€	120 000€
21312	Bâtiments scolaires	133 000€	32 171,10€	94 282,16€
2188	City Stade	41 779,03€	0,00€	41 779,03 €
			Total	256 061.19€

Préau Moult + réno NRJ Chibo

RECETTES D'INVESTISSEMENT NON TITREES AU 31/12/2020

Article	Objet de la recette	Montant initial ouvert au BP 2021 + RAR 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser
1321	DETR/DSIL	185 405,55€	7 336,62€	175 667,68€
1323	Subvention département	42 534€	13 337€	28 854€
2118	Vente de terrains	1 045 683,20€	310 000€	735 683,2€
			Total	940 204,88€

LCV, Age et Vie et Centrakor

20/04/2022

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moult-Chicheboville - 🕾 02.31.27.94.30 Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moult.fr

RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2021

		Résultat Moult-Chicheboville	
		de l'exercice 2021	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 612 069,90 €	
	Recettes	2 858 831,31 €	
	Solde Positif	246 761,41 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses	663 155,25 €	
	Recettes	832 089,77 €	
	Solde Positif	168 934 52 €	

		2020)	202	1
Section	Résultat à la cloture de l'exercice 2020	RAR+ couverture déficit	Résultat après affect résultat	and the second s	Résultat à la cloture de l'exercice 2021
FONCTIONNEMENT	1 193 602,80 €	0,00 €	1 193 602,80 €	246 761,41 €	1 440 364,21 €
INVESTISSEMENT	-834 067,32 €		-834 067,32 €	168 934,52 €	-665 132,80 €
TOTAL EN EUROS	359 535,48 €		359 535,48 €	415 695,93 €	775 231,41 €

Affectation du Résultat

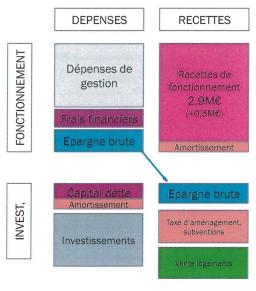
Section	Résultats	Restes à réaliser	Couverture du	Répartition 2022
	de l'exercice 2021	investissement 21	déficit d'investissmt	
FONCTIONNEMENT	1 440 364,21 €			1 440 364,21
INVESTISSEMENT	-665 132,80 €	684 144,69 €		19 011,89

En Euros

article 1068

20/04/2022







Charges financières 220 600€ Dont 160 138,11€ de désendettement.

Lesinvestissements



Rénovations de toitures 41 631,13€



Acquisitions foncières 98 869,60€



Ecoles: 32 171,10€

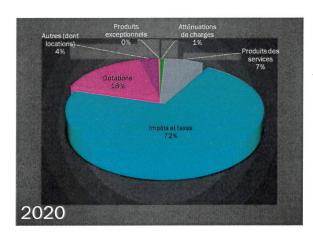


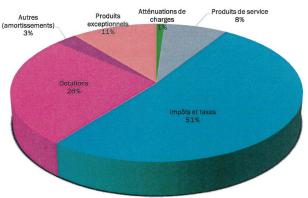
Mairie Travaux: 49 545,88€

- Travaux de voirie: 87 831,59€
- Outillages, panneaux...: 43 447,69€
- Informatique: 25 818,63€
- Petits investissements: 17 111,96€
- Eglise Ste Anne + parc loisirs: 7 568,96€

22/04/2022

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : STRUCTURE

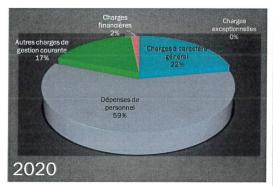


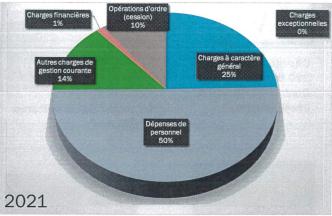


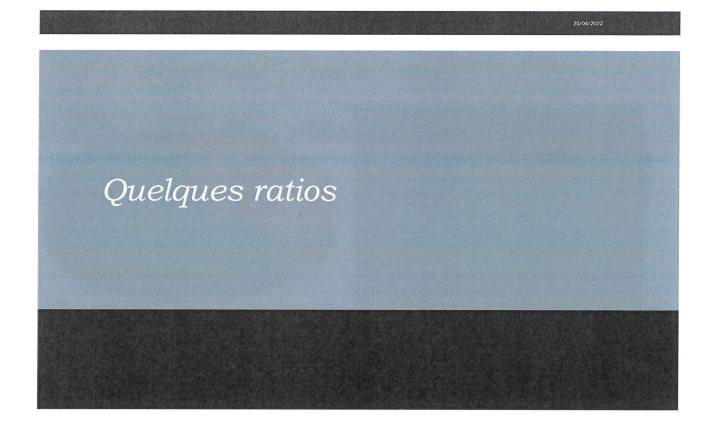
2021

20/04/2022

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : STRUCTURE

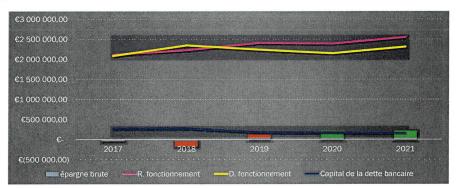






Evolution de l'épargne brute

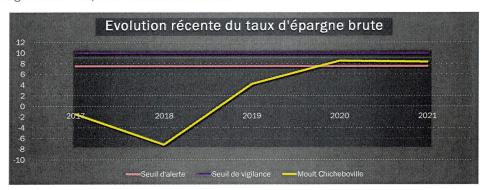
- Epargne brute = capacité d'autofinancement.



20/04/2022

Evolution du taux d'épargne brute

- Epargne brute = capacité d'autofinancement.



20/04/2022

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Madame la Maire présente l'affectation des résultats de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Résultat de fonctionnement		
A-Résultat de l'exercice	248 263.74 €	
antérieur reporté	1 122 830.19 €	
C-Résultat à affecter	1 371 093.93 €	
Solde d'exécution d'investissement		
D-Solde d'exécution cumulé	- 665 132.80€	
E-Solde des restes à réaliser 684 143.69€		
Besoin de financement 0.00€		
AFFECTATION		
1- R1068	0.00€	
2- Report en fonctionnement au R002	1 371 093.93€	

......Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2022



Section de fonctionnement - Dépenses proposées au vote

Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 934 974,79€
012	Charges de personnel	1 445 300,00€
65	Autres charges de gestion courante	448 241,14€
66	Charges financières	25 500,00€
67	Charges exceptionnelles	1 000,00€
68	Dépréciations	3 600,00€
	TOTAL GENERAL	3 858 615,93€

22/04/2022

Section de fonctionnement - Recettes proposées au vote

Chapitre	Libellé	BP 2022	
002	Excédent reporté		1 371 093,93€
013	Atténuations de charges		25 000.00€
70	Produits de services et domaine		203 000,00€
73	Impôts et taxes	*	1 429 654,00€
74	Dotations		725 545.00€
75	Autres produits de gestion courange		104 323.00€
	TOTAL GENERAL		3 858 615,93

22/04/2022

Section d'investissement - Dépenses proposées au vote

Chapitre	Libellé	BP 2022
001	Déficit reporté	665 132,80€
16	Emprunts et dettes assimilées	201 000€
20	Immobilisations incorporelles	10 000€
21	Immobilisations corporelles RAR	214 282,16€
21	Immobilisations corporelles BP 2022	721 515,53€
23	Immobilisations en cours RAR	41 779,03€
23	Immobilisations en cours BP 2022	63 500€
	TOTAL GENERAL	1 917 209,52

22/04/2022

Section d'investissement - Recettes proposées au vote

Chapitre	Libellé	BP 2022
10	Dotations	293 404€
13	Subventions d'investissement RAR	204 521,68€
13	Subventions d'investissement BP 2022	168 660€
16	Emprunts et dettes assimilées	318 000€
024	Cessions d'immobilisations RAR	735 683,20€
024	Cessions d'immobilisations BP 2022	162 000€
45	Opérations pour compte de tiers	34 940,64€
	TOTAL GENERAL	1 917 209.52€

22/04/2022

Adopté à l'unanimité

Vote des taux 2022

Désignation	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,59%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22,15%
CFE	16,06%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Pouvoir de taux à compter de 2023

22/04/2022

1

......Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

•	FNACA :	150 €
•	APE des Vents et Marais :	400 €
•	Flamenco Paradise :	200 €
•	Association de chasse de Chicheboville :	400 €
•	Association de sauvegarde de	
	la chapelle de Béneauville :	
•	Familles rurales :	1500 €
•	TCMM : 4500€	
•	Viking Modèles Club :	1600 €
•	Navig net:	400 €
•	Coopérative Vents et Marais :	1000 €
•	Coopérative Lucien Cingal :	3000 €
•	Don du sang :	700 €
•	ACPG:	
•	Demain fleuri :	400 €
•	Association Eglise Ste Anne:	1000 €
•	Le point de sauvegarde :	500 €
•	Muance FC:	7160 €
•	Rando détente :	600 €
•	Sauvegarde de l'église St Martin :	

......Adopté à l'unanimité des présents

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moult-Chicheboville - 🕾 02.31.27.94.30 Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moult.fr

LIMITATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE
Il est décidé de mettre fin à l'exonération de la taxe foncière durant les deux années qui suivent celle de l'achèvement des constructions neuves, des reconstructions et addition de construction à usage d'habitation. Cette limitation de l'exonération ne concerne pas les primoaccédants.
Adopté à la majorité (8 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions)
CREANCES DOUTEUSES
L'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit désormais l'inscription d'une somme réservée au financement des créances douteuses. Pour la commune de MOULT-CHICHEBOVILLE, les créances antérieures au 01/01/2021 s'élève à 23 927,95 €. Ainsi il est nécessaire de provisionner à ce jour à minima 3 589,19 € arrondi à 3 600 € et d'inscrire cette somme au budget 2022.
Adopté à l'unanimité
CREATION D'UNE POLICE PLURICOMMUNALE
Le conseil municipal décide la mutualisation avec la commune d'Argences d'une police pluri communale. Une convention est signée avec Argences définissant les modalités pratiques de cette mutualisation de deux agents pour un cout de 112 000 € annuel répartis entre Moult-Chicheboville et Argences.
MUTUELLE COMMUNALE
MUTUELLE COMMUNALE Le conseil municipal décide de renouveler l'expérimentation d'une mutuelle « communale » sur son territoire et retient les propositions de la société AXA.
Le conseil municipal décide de renouveler l'expérimentation d'une mutuelle « communale » sur son territoire
Le conseil municipal décide de renouveler l'expérimentation d'une mutuelle « communale » sur son territoire et retient les propositions de la société AXA.
Le conseil municipal décide de renouveler l'expérimentation d'une mutuelle « communale » sur son territoire et retient les propositions de la société AXA. Adopté à l'unanimité
Le conseil municipal décide de renouveler l'expérimentation d'une mutuelle « communale » sur son territoire et retient les propositions de la société AXA. Adopté à l'unanimité RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE STEMO La convention passée avec le Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (STEMO) pour accueillir des
Le conseil municipal décide de renouveler l'expérimentation d'une mutuelle « communale » sur son territoire et retient les propositions de la société AXA. Adopté à l'unanimité RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE STEMO La convention passée avec le Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (STEMO) pour accueillir des personnes mineures devant effectuer des Travaux d'Intérêt Généraux est actualisée et renouvelée.
Le conseil municipal décide de renouveler l'expérimentation d'une mutuelle « communale » sur son territoire et retient les propositions de la société AXA. Adopté à l'unanimité RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE STEMO La convention passée avec le Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (STEMO) pour accueillir des personnes mineures devant effectuer des Travaux d'Intérêt Généraux est actualisée et renouvelée. Adopté à l'unanimité

Une convention de remplacement momentané d'un agent, en cas d'absence (congé de maladie, de maternité, formation, mise en disponibilité) ou de surcroit de travail, est passée avec le centre de gestion du Calvados pour la mise à disposition d'agents opérationnels en application de l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
Adopté à l'unanimité
CHARTE DE BON VOISINAGE
Après avoir été destinataire de la charte du « bien vivre ensemble » proposée par Monsieur le Préfet du Calvados, la Chambre d'agriculture, l'Union de l'amicale des maires, le Département et les principaux intervenants du milieu agricole, le conseil municipal désigne Monsieur Laurent VANDERSTICHELE comme référent et valide l'intégralité du texte de la charte qui sera diffusée à l'ensemble des Moultais-Chichebovillais.
Adopté à l'unanimité
VENTE DE LA MAIRIE DE CHICHEBOVILLE
Le conseil municipal décide la mise en vente du bâtiment qui servait à accueillir les services de la mairie de Chicheboville. Il est proposé la vente du bâtiment de la mairie de Chicheboville et d'une parcelle de 600 m² pour la somme de 120 000 €. L'argent de cette vente sera investi dans la création d'une nouvelle salle des mariages sur Chicheboville. En attendant, l'ancienne Bibliothèque de Chicheboville accueillera les services de la Mairie déléguée.
Adopté à la majorité (17 voix pour et 3 abstentions)
VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 40 POUR L'INSTALLATION D'UNE MICROCRECHE
VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 40 POUR L'INSTALLATION D'UNE MICROCRECHE Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de la société GCI d'une partie de la parcelle AD 40, environ 2 000 m² pour créer une micro-crèche. Cette micro-crèche pourrait accueillir 12 enfants encadrés par 3-4 professionnels diplômés de la petite enfance. Le prix proposé est de 40 € le mètre carré.
Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de la société GCI d'une partie de la parcelle AD 40, environ 2 000 m² pour créer une micro-crèche. Cette micro-crèche pourrait accueillir 12 enfants encadrés par 3-4
Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de la société GCI d'une partie de la parcelle AD 40, environ 2 000 m² pour créer une micro-crèche. Cette micro-crèche pourrait accueillir 12 enfants encadrés par 3-4 professionnels diplômés de la petite enfance. Le prix proposé est de 40 € le mètre carré.
Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de la société GCI d'une partie de la parcelle AD 40, environ 2 000 m² pour créer une micro-crèche. Cette micro-crèche pourrait accueillir 12 enfants encadrés par 3-4 professionnels diplômés de la petite enfance. Le prix proposé est de 40 € le mètre carré. **Adopté à l'unanimité** VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 40 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CABINET DE
Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de la société GCI d'une partie de la parcelle AD 40, environ 2 000 m² pour créer une micro-crèche. Cette micro-crèche pourrait accueillir 12 enfants encadrés par 3-4 professionnels diplômés de la petite enfance. Le prix proposé est de 40 € le mètre carré. **Adopté à l'unanimité** VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 40 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CABINET DE KINESITHERAPIE** Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de Messieurs Génillon et Delannoy, kinésithérapeutes d'une partie de la parcelle AD 40, environ 2 930 m² pour y installer leur cabinet. Le prix proposé est de 40 €
Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de la société GCI d'une partie de la parcelle AD 40, environ 2 000 m² pour créer une micro-crèche. Cette micro-crèche pourrait accueillir 12 enfants encadrés par 3-4 professionnels diplômés de la petite enfance. Le prix proposé est de 40 € le mètre carré. **Adopté à l'unanimité** VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 40 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CABINET DE KINESITHERAPIE** Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de Messieurs Génillon et Delannoy, kinésithérapeutes d'une partie de la parcelle AD 40, environ 2 930 m² pour y installer leur cabinet. Le prix proposé est de 40 € le mètre carré.

VENTE D'UNE PARCELLE RUE EDOUARD HERRIOT
Madame la Maire propose de détacher une parcelle de l'espace vert situé rue Edouard HERRIOT et de la mettre en vente pour une superficie de 481 m² au prix de 65 000 €. Le prix de la vente permettra l'aménagement et la sécurisation de l'espace vert de ce lotissement.
JARDINS PARTAGES : REPRISE DE L'ANCIENNE CONVENTION
Madame la Maire cède la parole à Madame Fabienne ROYER-COCAIN qui rappelle que la commission urbanisme a décidé de revoir la convention des jardins partagés. Dans un premier temps, il convient de revenir sur l'ancienne convention.
Adopté à l'unanimité
JARDIN PARTAGES: NOUVELLE CONVENTION ET REGLEMENT
Pour donner suite à la délibération précédente, il est demandé au conseil municipal d'approuver la nouvelle convention et le règlement.
AMENAGEMENT DE LA RUE PIERRE CINGAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT
Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des territoires Ruraux) pour les travaux d'aménagement de la rue Pierre CINGAL portant sur la réfection des trottoirs.
AMENAGEMENT DE LA RUE PIERRE CINGAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AUPRES DES SERVICES DU DEPARTEMENT
Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la rue Pierre CINGAL portant sur la réfection des trottoirs.
Adopté à l'unanimité
EGLISE SAINTE ANNE (MOULT) : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE LA PETITE

Après la réalisation des travaux suivants :

- Le dépiquetage des murs.
- La vérification de l'installation électrique. Les ampoules classiques ont été changées par des leds.
- L'installation des bancs de l'église Saint Martin (Chicheboville).

L'association de sauvegarde de l'église Ste Anne a réalisé les travaux suivants :

- Nettoyage de la boiserie de l'orgue grâce à l'utilisation de l'échafaudage de la mairie.
- Nettoyage du chemin de Croix, de la statue de Sainte Thérèse, des bancs et du sol du chœur.

- Nettoyage des stèles en bois, fauteuils, prie-Dieu, banquette, tabouret, table (velours rouge).
- Rangement et nettoyage dans la sacristie, dépoussiérage des chandeliers et des croix, des vases divers.
- Inventaire et photographie.

Le conseil municipal sollicite l'attribution de subventions auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Département du Calvados au titre du Dispositif Patrimoine.

......Adopté à l'unanimité

EGLISE SAINTE ANNE (MOULT): CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Comme ce qui a été fait pour la chapelle de Béneauville, la commune a la possibilité de signer une convention tripartite avec la Fondation du Patrimoine. Cela permet à l'association de sauvegarde nouvellement créée de collecter des dons défiscalisant. De son côté, le conseil municipal s'engage sur la part communale qui doit être de 20 % du montant total des dépenses.

......Adopté à l'unanimité

LOCAL ADOS: DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Esbri Electricité pour un montant de 8 223,60 € pour les sanitaires, auquel il faut ajouter pour la partie électrique : 1 207,20 €, ainsi que le devis de la société Ecohome pour un montant de 5 110,88 € pour le remplacement des portes du futur « local ados ». Il sollicite une subvention au titre de l'APCR (l'Aide aux Petites Communes Rurales).

......Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT FONCIER DE LA DEVIATION DE BELLENGREVILLE-VIMONT

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la déviation de Bellengreville – Vimont a commencé et que, bien avant le commencement des travaux, il avait été décidé un aménagement foncier entre tous les agriculteurs et des échanges de parcelles en fonction des valeurs des parcelles. Elle rappelle également que le conseil municipal s'est prononcé deux fois sur ces échanges de parcelles et il est demandé, ce soir, de revoter.

Elle précise que, pour certaines communes, les échanges de parcelles ont remis en cause les limites communales. Ce n'est pas le cas sur Moult-Chicheboville et les limites avec Vimont et Argences restent inchangées. Il faut néanmoins valider cet état en prenant une nouvelle délibération.

......Adopté à l'unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES : GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE 2022

Le conseil municipal accepte la convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché unique relevant des compétences respectives de la Communauté de communes Val ès dunes et des communes engageant des travaux entrant dans le champ de leur compétence. Les travaux de voirie relevant de la compétence de la CDC étant supérieurs aux travaux de compétence communale, la CDC est coordinatrice du groupement. Dans le respect des règles prévues aux articles L.2113- 6 et L.2113- 7 du code de la commande publique, la convention de groupement, qui charge le coordonnateur du groupement de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire du marché, doit être approuvée et signée avant le lancement de la procédure d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur. Il convient d'approuver cette convention pour permettre, en temps venu, le lancement de la consultation. Les communes concernées : Argences, Cagny, Frénouville, Moult-Chicheboville, Saint

Pierre du Jonquet et Valambray devront approuver cette convention avec les estimations TTC des participations des communes.

Pour Moult-Chicheboville:

rue d'Ingouville à Moult : part communale : 780 €. La CDC prend en charge 41 691 € pour un total de 42 471 €.

Pour information, deux rues seront refaites sur le programme 2022 : La rue du traité de Rome et la Rue d'Ingouville. La rue Rembrandt Bugatti fera l'objet d'une opération de purges de voirie.

......Adopté à l'unanimité

SDEC: INTEGRATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

Le Conseil municipal accepte l'intégration de la communauté de communes Bayeux Intercom dans le SDEC Energie (Syndicat intercommunal d'Electrification du Calvados).

......Adopté à l'unanimité

FESTIVAL DES ARTS URBAINS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NORMANDIE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Le conseil municipal sollicite auprès de la Communauté de communes Val ès dunes une subvention pour le festival des Arts urbains, dans le cadre du plan « Calvados Culture », mis en place entre la Région Basse-Normandie et l'intercommunalité.

Fin de séance : 21 h 53

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE: LUNDI 30 MAI 2022

Fait à Moult-Chicheboville, le 25 mai 2022

Daniel BUISSON Secrétaire de séance Isabelle NÉZET Secrétaire de séance

Coralie ARRUEGO Maire de Moult-Chicheboville

Coralie ARRUEGO

Maire

Mairie de MOULT-CHIÉMERO MIRE EGO

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moult-Chicheboville - 🕾 02.31.27.94.30 Courriel: contact@mairie-mc.fr - Site internet: www.mairie-moult.fr

Page 16 / 16